



Indicateurs de résultats CFA

Concret'paie mettra à disposition sur son site internet à chaque fin de session du titre professionnel de gestionnaire de paie, les indicateurs de résultats tels que décrit à l'Article L.6111-8 du Code du travail :

« Chaque année, pour chaque centre de formation d'apprentis et pour chaque lycée professionnel, sont rendus publics quand les effectifs concernés sont suffisants :

- 1° Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels ;
- 2° Le taux de poursuite d'études ;
- 3° Le taux d'interruption en cours de formation ;
- 4° Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ;
- 5° La valeur ajoutée de l'établissement.

Pour chaque centre de formation d'apprentis, est également rendu public chaque année le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus.

Les modalités de diffusion des informations publiées sont déterminées par arrêté conjoint des ministres chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale. »

Il est indiqué que ces indicateurs sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics, ces indicateurs sont à disposition sur le site de diffusion ;

[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_3\\$31501\\$TH3-T](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_3$31501$TH3-T)